

## COCAINE ET GROSSESSE

---

Par Ano Postée le 22/03/2022 18:45

Bonjour voilà j'ai 21 ans je suis enceinte de bébé 2 (de 1 mois), pour ma 1ere grossesse je n'est pri ni drogue ni alcool, mais la pour la 2eme qui est raprocher (5 mois après ma 1ere ) mon mari et mois font une soier une fois part mois je ne boit pas car j'ai vu que l'alcool était apparemment pire que tout les autres drogue (ce qui m'a laisser dubitatif) mais je n'arrive pas à dire non à la cocaïne j'en prend entre 5 et 10 traces dans la soier j'essaye d'en prendre le moins possible mais je n'arrive pas à dire complètement non, j'aimerais savoir si il y a beaucoup de risquent en faisant cela juste 1 fois part mois ? Sans rien prendre à coter ! Que risque mon bébé ? Je risque une fausse couche ? ( j'en est déjà fait 2 avant ma fille) ou puis je le faire sans crainte ? Merci beaucoup de votre réponse.

---

### Mise en ligne le 29/03/2022

Bonjour à vous,

Tout d'abord, il est tout à fait compréhensible que vous ayez souhaité retrouver une certaine forme de liberté suite à l'arrivée de votre premier enfant.

Nous allons tenter de vous apporter des réponses détaillées et précises pour répondre à vos questionnements et à vos inquiétudes concernant les risques d'une consommation de cocaïne sur le foetus.

Comme vous le dites, la consommation d'alcool peut entraîner de nombreuses complications tout au long de la grossesse, c'est pourquoi les recommandations de santé préconisent "zéro alcool pendant la grossesse."

La consommation de cocaïne durant la grossesse a elle aussi des effets sur le foetus et sur les échanges entre le foetus et la mère, qui dépendent de la fréquence et des quantités consommées.

Dans votre cas personnel, la consommation pourrait entraîner des saignements vaginaux et un décollement prématuré du placenta. Dans ces cas là, les échanges entre la mère et le foetus deviennent plus difficiles, y compris en ce qui concerne les nutriments et l'oxygène. Malheureusement, il peut arriver dans les cas les plus graves que cela entraîne une perte de l'enfant in-utéro.

Il faut garder à l'esprit que vous faites de votre mieux et ces informations ne doivent pas être prises comme une prescription d'arrêt définitif qui générerait de la culpabilité, mais plutôt comme un moyen pour vous aider à prendre soin de vous en connaissance de cause.

Dans tous les cas, une diminution ou un arrêt est bénéfique à tout moment de la grossesse.

Nous vous encourageons également à en discuter avec les équipes médicales qui vous suivront tout au long de la grossesse pour qu'ils puissent être très attentifs aux risques spécifiques liés à la cocaïne. Ils sont là pour être à votre écoute et ont l'habitude de ce type de situations.

Si vous souhaitez plus d'informations ou échanger avec un.e écoutant.e, vous pouvez nous contacter gratuitement au anonymement au 0 800 23 13 13, 7/7j de 08h à 02h. Vous pouvez aussi nous écrire sur le tchat de 08h à 00h.

Sachez également qu'il existe des services spécialisés dans le cas où vous souhaiteriez arrêter définitivement et où cela serait difficile.

Nous vous joignons également un lien vers un article de notre site internet qui vous apportera peut-être des informations complémentaires.

Bon courage et bonne journée,

Bien à vous,

---

### En savoir plus :

- Drogues et grossesse